

*Demandez à votre infirmière ou à votre travailleur social de vous aider, si nécessaire, dans les unités, les cliniques ou à l'urgence, pour veiller à ce que vous ayez le transport dont vous avez besoin.*

### Services locaux

**Veterans Victory Taxi :**  
**705 264-2333**

(Les employés vous aideront à plier le fauteuil roulant ou la marchette).

**Northern Taxi :**  
**705 268-6868**

(Les employés vous aideront à plier le fauteuil roulant ou la marchette).

**Voyageur Transportation Services : Numéro sans frais :**  
**1 800 263-7163** (Véhicule adapté pour les civières/fauteuils roulants).

**MCM Transfer Service :**  
**705 567-4477**

(Véhicule adapté pour les civières/fauteuils roulants).

**Handy Transit :**  
**705 360-2600 poste 3504**

(Pour les personnes ayant une invalidité de courte ou de longue durée. Les passagers doivent être inscrits pour utiliser le service et une réservation est nécessaire).

***Notez qu'il y a une ligne directe permettant de téléphoner à Veterans Victory Taxi et à Northern Taxi à l'entrée principale de l'hôpital. Il y a un téléphone gratuit destiné aux patients à l'urgence.***

Timmins et du district  
L'Hôpital de Timmins

et du district



Date du départ

Heure du départ

Personne venant me chercher

Numéro de téléphone

**Nous sommes ici pour vous soutenir. Si vous avez des questions ou des préoccupations, parlez-en à votre médecin, à votre infirmière ou à votre travailleur social.**

**Un peu de planification rendra votre départ sans souci.**

# Transport

***Comment me rendre de l'hôpital à la maison?***



Hôpital de Timmins et du district  
700, avenue Ross est  
Timmins (Ontario)  
P4N 8P2  
[www.tadh.com](http://www.tadh.com)



Les services médicaux d'urgence (SMU « ambulance ») répondent aux urgences et effectuent des transferts médicaux d'urgence seulement. Cela ne comprend pas le transport à domicile.



Comme plusieurs autres communautés, nos SMU locaux ont changé l'affectation de leurs services et à la longue, ils



## PARTIR DE L'HÔPITAL

Une fois que vous êtes assez bien pour rentrer à la maison, vous obtiendrez votre congé de l'hôpital, et vous devrez organiser votre transport pour le retour à la maison. Cela comprend le transport vers un foyer de soins de longue durée.

Habituellement, les membres de la famille accompagnent les patients à la maison.

Parfois, un taxi ou une fourgonnette de transfert non urgent de patients peut être nécessaire. Dans ce cas, vous serez responsable du coût du voyage.

Notre personnel est là pour vous aider et nous fournissons une liste des options de transport pour assurer votre retour en toute sécurité.

***Demandez à votre infirmière si vous êtes admissible au programme Assistance de transition à la maison de la Croix-Rouge financé par le ministère pour effectuer votre retour à la maison.***

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions.

## FOIRE AUX QUESTIONS

**Si personne ne se porte volontaire pour me raccompagner chez moi, à ma maison de retraite ou à mon foyer de soins de longue durée, est-ce que je dois payer?**

Oui. Si vous avez de l'assurance privée, votre transport sera peut-être couvert. Le transport n'est pas couvert par l'Assurance-santé de l'Ontario.

**Si je suis transféré à un autre hôpital, dois-je prendre des dispositions pour payer mon transport?**

Non. Notre hôpital organisera ce transport. Il se peut que vous obteniez votre congé directement de l'hôpital qui vous accueillera. Il est donc important d'apporter des vêtements et d'organiser le transport pour le retour à domicile.

**Puis-je avoir recours à une ambulance pour rentrer à la maison?**

Non. Les ambulances sont utilisées pour répondre aux urgences et transférer les personnes qui sont gravement malades, médicalement instables et qui ont besoin d'un ambulancier paramédical pour les soutenir.